

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Mairie Ancenis-Saint-Géréon

Publié le

T 02 40 83 87 00



Place Maréchal Foch

CS 30217

44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

ID : 044-200083228-20260420-2026DEC055-AU



ancenis-saint-gereon.fr

## DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec055 Renouvellement d'adhésion au Chainon Pays de la Loire en 2026

### LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

**VU** la délibération n°2026-032 en date du 20 mars 2026, portant procès-verbal d'élection du maire

**VU** la délibération n°2026-035 en date du 20 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, concernant notamment l'autorisation, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

**VU** la délibération n°2023-046 du conseil municipal du 9 juin 2023 approuvant l'adhésion de manière groupée à la Fédération régionale Chainon Pays de la Loire et au réseau national Le Chainon ;

**CONSIDÉRANT** le souhait de la collectivité de poursuivre les échanges et le partenariat avec l'association ;

### DÉCIDE

**Article 1** : de renouveler son adhésion à la Fédération Chainon Pays de la Loire, Le Carroi, Espace Montréal, BP 40028, 72201 La Flèche, siret 508 185 113 00026, pour l'année 2026, moyennant le paiement d'une cotisation de 500 € net de taxes.

**Article 2** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

**Article 3** : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 20/04/2026  
Le maire,  
**Rémy ORHON**



Acte publié ou notifié le : 20/04/26

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260420-2026DEC055-AU



Fait le 20/03/2026

N° Siret : 508 185 113 00026  
Code APE : 9001Z

VILLE D'ANCENIS-ST-GÉRÉON  
THÉÂTRE QUARTIER LIBRE  
Place Maréchal Foch, CS 30217  
44156 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Devis n° ADH-7

## COTISATION 2026

Cotisation Fédération régionale Chaînon Pays de la Loire Réseau Chaînon national		500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>500,00 €</b>

Devis arrêté à la somme de **CINQ CENTS euros**

*L'association Le Chaînon Pays de la Loire n'est pas assujettie à la TVA*

Bon pour accord, le .....  
Signature,

**Conditions de règlement :**

Règlement sur présentation de facture par virement bancaire de préférence, ou chèque.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE – Chaînon des Pays de la Loire			
Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé
15489	04808	00093865301	38
IBAN			BIC
FR76 - 1548 - 9048 - 0800 - 0938 - 6530 - 138			CMCI FR 2A

En cas de virement par mandat administratif, merci de transmettre les éléments nécessaires au dépôt sur Chorus : Siret, code service, numéro d'engagement.

Pour toute question concernant votre devis :

Jean-Rémy ABELARD (Membre expert) [tresorier.chaïnonpd@l@mail.com](mailto:tresorier.chaïnonpd@l@mail.com)

Merci d'adresser vos chèques à l'adresse suivante : Le Carroi, Espace Montréal, BP 40028, 72201 La Flèche

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260420-2026DEC055-AU